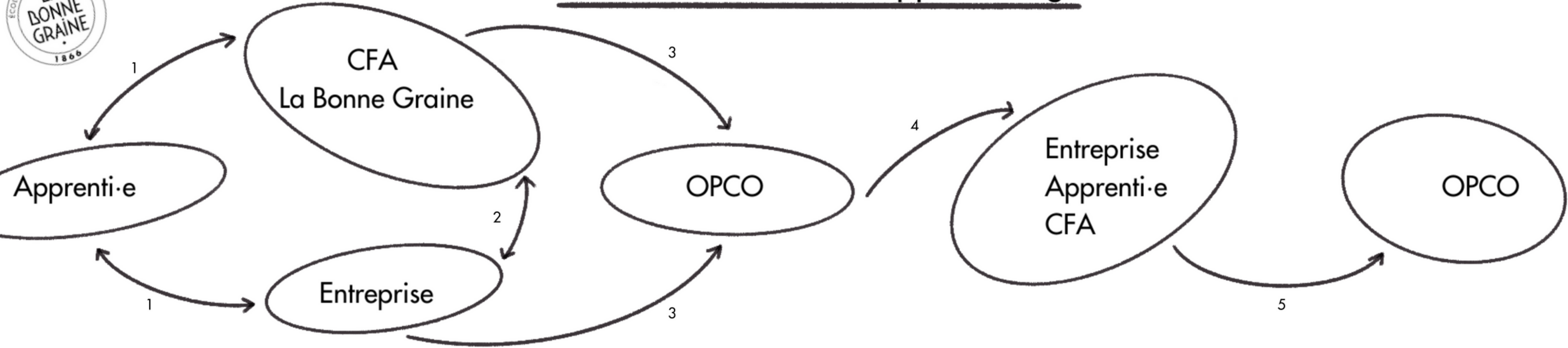




# Le circuit du contrat d'apprentissage



1. Compléter la fiche information entreprise et la transmettre au CFA.

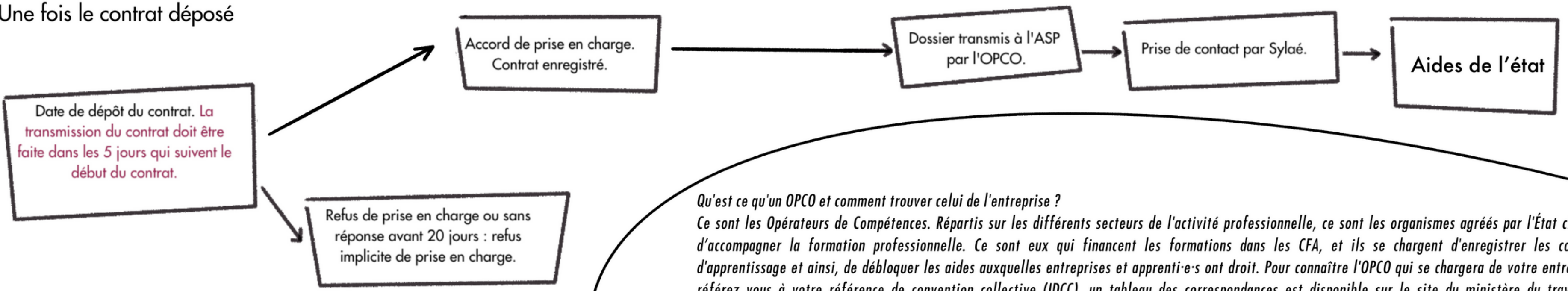
2. Signature de la convention de formation.

3. Mise en place du cerfa sur l'interface de l'opco.

4. Signature du contrat.

5. Transmission de la convention de formation et du contrat. **La transmission du contrat doit être faite dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.**

## Une fois le contrat déposé



Date de dépôt du contrat. **La transmission du contrat doit être faite dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.**

Refus de prise en charge ou sans réponse avant 20 jours : refus implicite de prise en charge.

*Qu'est ce qu'un OPCO et comment trouver celui de l'entreprise ?*

*Ce sont les Opérateurs de Compétences. Répartis sur les différents secteurs de l'activité professionnelle, ce sont les organismes agréés par l'État chargés d'accompagner la formation professionnelle. Ce sont eux qui financent les formations dans les CFA, et ils se chargent d'enregistrer les contrats d'apprentissage et ainsi, de débloquer les aides auxquelles entreprises et apprenti·e-s ont droit. Pour connaître l'OPCO qui se chargera de votre entreprise, référez vous à votre référence de convention collective (IDCC), un tableau des correspondances est disponible sur le site du ministère du travail ou directement sur le site [www.cfadock.fr](http://www.cfadock.fr).*

*N'hésitez pas à contacter nos conseiller·e-s d'éducation si vous avez la moindre question.*